

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS
DE BELGIQUE

Compte rendu analytique

DE LA RÉUNION PUBLIQUE DE COMMISSION DES RELATIONS EXTÉRIEURES
DU

10 - 05 - 2000
matin et après-midi

AGALEV-ECOLO	: Anders gaan leven / Ecologistes Confédérés pour l'organisation de luttes originales
CVP	: Christelijke Volkspartij
FN	: Front National
PRL FDF MCC	: Parti Réformateur libéral - Front démocratique francophone-Mouvement des Citoyens pour le Changement
PS	: Parti socialiste
PSC	: Parti social-chrétien
SP	: Socialistische Partij
VLAAMS BLOK	: Vlaams Blok
VLD	: Vlaamse Liberalen en Democraten
VU&ID	: Volksunie&ID21

<i>Afkortingen bij de nummering van de publicaties :</i>		<i>Abréviations dans la numérotation des publications :</i>	
DOC 50 0000/000	: Parlementair document van de 50e zittingsperiode + het nummer en het volgnummer	DOC 50 0000/000	: Document parlementaire de la 50e législature, suivi du n° et du n° consécutif
QRVA	: Schriftelijke Vragen en Antwoorden	QRVA	: Questions et Réponses écrites
HA	: Handelingen (Integraal Verslag)	HA	: Annales (Compte Rendu Intégral)
BV	: Beknopt Verslag	CRA	: Compte Rendu Analytique
PLEN	: Plenum	PLEN	: Séance plénière
COM	: Commissievergadering	COM	: Réunion de commission

Officiële publicaties, uitgegeven door de Kamer van volksvertegenwoordigers
Bestellingen :
Tel. : 02/549 81 60
Fax : 02/549 82 74
www.deKamer.be
e-mail : alg.zaken@deKamer.be

Publications officielles éditées par la Chambre des représentants
Commandes :
Tél. : 02/549 81 60
Fax : 02/549 82 74
www.laChambre.be
e-mail : aff.generales@laChambre.be

SOMMAIRE

COMMISSION DES RELATIONS EXTÉRIEURES – C 193

QUESTION ET INTERPELLATIONS

– Interpellation de M. **Karel Van Hoorebeke** au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères sur la position belge à l'égard de l'Autriche (n° 381)

Orateurs : **Karel Van Hoorebeke, Louis Michel**, vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères, **Eric Derycke, Mark Eyskens, Georges Clerfayt** et **Claudine Drion** 5

– Question de Mme **Leen Laenens** au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères sur la mission Fairwind 2000 (n° 1765)

Orateurs : **Leen Laenens** et **Louis Michel**, vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères 8

– Interpellation de M. **Francis Van den Eynde** au premier ministre sur les excuses du premier ministre à Kigali (n° 352)

Orateurs : **Francis Van den Eynde, Guy Verhofstadt**, premier ministre, **Yvon Harmeignies, Leen Laenens** et **Geert Versnick** 8

COMMISSION DES RELATIONS EXTÉRIEURES

RÉUNION PUBLIQUE

MERCREDI 10 MAI 2000

MATIN ET APRES-MIDI

PRÉSIDENCE :

M. Geert VERSNICK

La séance est ouverte à 10 h 35.

QUESTION ET INTERPELLATIONS

POSITION BELGE À L'ÉGARD DE L'AUTRICHE

Interpellation de M. Karel Van Hoorebeke au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères sur "le maintien de la position du gouvernement belge à l'égard de l'Autriche" (n° 381)

M. Karel Van Hoorebeke (VU-ID) : La position adoptée par la Belgique à l'égard du gouvernement autrichien nous a causé plus de tort que prévu. Depuis quelques semaines, elle a été quelque peu tempérée. Il nous est à nouveau permis d'aller skier en Autriche. Toutefois, il me paraît opportun d'expliquer à la population autrichienne l'attitude trop émotionnellement adoptée par notre gouvernement. En réagissant, la Belgique s'est causé plus de tort que ses 14 partenaires européens.

La participation du FPÖ au gouvernement autrichien a déjà suscité d'abondantes discussions. Une grande partie de la population autrichienne est réticente à cette participation mais se demande si la réaction de la Belgique et de l'Union européenne constitue l'attitude la plus adéquate pour s'opposer à la montée de l'extrême-droite. Ne devrions-nous pas plutôt réfléchir aux causes

de ce phénomène et aux moyens démocratiques de le combattre ? Dans notre parti aussi, nous menons un débat sur le maintien ou non du cordon sanitaire. Nous devons pouvoir nous prononcer à ce propos en toute sérénité.

Dès lors, nous devons nous demander s'il n'y a pas lieu de revoir notre attitude à l'égard de l'Autriche. Le problème autrichien est abordé diversement, selon les niveaux de pouvoir. Nous devons déterminer quelle est la meilleure stratégie à adopter, dans l'intérêt du pays.

Combien de sanctions concrètes la Belgique a-t-elle déjà prises à l'égard de l'Autriche depuis l'annonce des mesures prises par l'Union européenne ?

Avez-vous déjà eu des contacts avec les instances autrichiennes à propos de l'effet des sanctions prises à l'égard de l'Autriche ? A votre avis, ces sanctions ont-elles produit des résultats positifs ?

N'estimez-vous pas opportun d'organiser une concertation avec les forces démocratiques en Autriche pour s'assurer que la stratégie mise en oeuvre actuellement constitue bien le moyen le plus efficace de combattre le FPÖ ?

Etes-vous convaincu de l'opportunité de maintenir le boycottage actuel à l'égard de l'Autriche ?

Aborderez-vous ce thème dans les mois à venir avec vos collègues de l'Union européenne, en vue de procéder à une évaluation des mesures mises en oeuvre et de vérifier si le maintien des mesures prises par l'Union européenne se justifie ou si, au contraire, il ne convient pas d'élaborer une autre stratégie ?

Êtes-vous informé de l'ampleur des conséquences que l'attitude de la Belgique a eues pour les exportations belges en général et flamandes en particulier ?

M. Louis Michel, vice-premier ministre (*en néerlandais*) : Les mesures prises par la Belgique et l'UE depuis le 31 janvier dernier concernent le refus de contacts bilatéraux officiels. En outre, l'ambassadeur autrichien n'est plus reçu à un niveau supérieur à celui des chefs de service, et les candidats autrichiens à des emplois multilatéraux ne sont pas soutenus. À l'évidence, les mesures prises portent leurs fruits. La réaction de l'Autriche et les manifestations de l'opposition démocratique autrichienne le montrent bien. Depuis, le débat sur le passé de l'Autriche s'est nettement intensifié.

Je suis évidemment disposé à engager un dialogue avec les forces démocratiques autrichiennes. Entre-temps, les mesures prises par l'UE doivent être maintenues. Ces mesures ne sont pas dirigées contre la population autrichienne, mais contre un parti raciste et xénophobe qui a manifesté une certaine sympathie à l'égard du nazisme. Lors d'un congrès récent, ce parti n'a pas modifié d'un iota son idéologie. Le FPÖ n'a absolument pas évolué. L'UE a adopté à son égard une attitude commune d'ordre éthique. Par conséquent, je ne vois pas pourquoi nous modifierions notre position.

Je n'ai pas pris l'initiative d'aborder ce problème au sein des instances européennes. Mais c'est moi qui ai amorcé le débat. Je n'ai pas adopté une autre attitude ce week-end en réaction à la tentative de la ministre autrichienne des Affaires étrangères qui a estimé devoir souligner le changement de cap du FPÖ. S'agissant des effets de notre position en la matière sur notre commerce extérieur, je vous invite à vous adresser au secrétaire d'Etat au Commerce extérieur. Il serait prématuré de répondre à cette question.

Si un changement politique radical n'intervient pas en Autriche, il ne me paraît pas opportun de suspendre les mesures prises à son encontre. Entre-temps, je suis tout à fait disposé à dialoguer avec l'opposition autrichienne afin de débattre avec elle de l'avenir de ce pays.

M. Karel Van Hoorebeke (VU-ID) : Je me félicite de l'approche positive que le ministre a réservée à ma question. Je le rejoins à propos du caractère inacceptable du programme du FPÖ. Néanmoins, la réaction belge a davantage affecté la population que le FPÖ lui-même. Je me réjouis de constater que le ministre est ouvert à l'idée d'un débat. Aujourd'hui, aucun élément concret ne justifie de reconsidérer notre attitude. Mais savoir que le ministre est disposé à en envisager la possibilité et à en débattre me réjouit.

Les Autrichiens viennent d'entamer un débat national sur leur passé, ce qui ne s'était jamais produit jusqu'ici. C'est un premier pas dans la bonne direction et j'espère que nous réagirons de manière constructive à cet événement.

M. Eric Derijcke (SP) : Au cours des derniers mois, et depuis que nous avons discuté de la résolution concernant l'Autriche à la Chambre, le paysage européen a subi des modifications. Le débat mené au Conseil de l'Europe n'a pas vraiment fait avancer le dossier, en raison notamment de l'arrivée des nouveaux membres originaires d'Europe de l'Est, qui ne sont pas très enclins à définir précisément les droits de l'homme. Nous devrions peut-être donner davantage de corps à la commission de vigilance.

Je crains que les sanctions soient vidées de leur sens, ce qui aurait des conséquences négatives pour l'Union européenne, où la recherche d'un consensus reste délicate. Ce vide démontrerait également que l'Union n'a aucune prise sur les événements.

M. Marc Eyskens (CVP) : Gouverner c'est prévoir. Dans un an, il est fort probable que nous soyons à nouveau confrontés au même genre de problème en Italie. Comment réagirons-nous ? Je crains que, dans ce cas-là, des arguments divers feront que l'on adoptera une attitude moins sévère qu'à l'égard de l'Autriche. Cette indignation sélective est difficilement défendable.

Quelle attitude conviendrait-il d'adopter si un deuxième cas venait à se présenter ? Nous devons absolument nous interroger sur l'élaboration d'une stratégie, afin de ne pas susciter à l'avenir une réaction en chaîne qui nous pénaliserait plus qu'elle ne nous avantagerait.

M. Georges Clerfayt (PRL FDF MCC) : Nous sommes satisfaits des propos de M. le vice-premier ministre et nous les approuvons : il est bon de montrer à l'opposition autrichienne que notre position repose uniquement sur une inquiétude quant aux valeurs non démocratiques sur lesquelles repose une partie du gouvernement autrichien. Il ne peut pas exister en Europe de gouvernement à base ambiguë.

Mais on a l'impression que la position de l'Union européenne a été mal comprise en Autriche et que les amis de M. Haider agitent l'opinion publique contre l'Europe.

L'union européenne a-t-elle fait assez d'information en Autriche pour expliquer sa position ? A-t-elle été assez claire sur le fait que l'Europe est une communauté de valeurs démocratiques et qu'il y a regret de ce qui s'est produit dans le passé ? C'est peut-être pour cela aussi que le parti de M. Haider a eu tant de succès aux élections.

On ne peut à la fois vouloir bénéficier des avantages économiques de l'insertion dans l'Europe et refuser d'en partager le culte des valeurs démocratiques.

Bref, il faudrait que l'Union européenne mette au point un programme actif d'information, au sein des pays membres, sur l'importance des valeurs démocratiques en Europe, afin d'empêcher les dérives. Je renvoie ainsi la balle au Comité des ministres européens.

Mme **Claudine Drion** (Écolo-Agalev) : Les écologistes sont satisfaits des positions prises par le gouvernement.

Il faut évaluer l'impact des mesures prises et voir si, dans le cadre de la Conférence intergouvernementale, on ne peut arriver à une amélioration de l'article 7 du Traité, qui ne permet pas jusqu'ici à l'Europe d'avoir une position tranchée.

Une initiative du Parlement européen, en février 1984, visait à ce que la Cour de justice puisse connaître de violations graves des droits humains. Des initiatives dans ce sens pourraient être prises, notamment une charte des droits fondamentaux qui permettrait de faire face si une telle situation se répétait ailleurs.

J'apprécie aussi l'idée de M. Clerfayt de mettre en garde l'opinion européenne contre le fascisme. C'est grâce à davantage d'Europe que nous pourrions éviter de telles tendances.

M. **Louis Michel**, vice-premier ministre (*en français*) : Je suis convaincu que, sans cette réaction forte des Quatorze, on n'aurait pas eu de débat en Autriche, ni de déclaration de foi en l'Europe. Il est bon de rappeler cela : on ne peut inverser les rôles en prétendant que ce serait à cause de la Belgique que l'opinion publique autrichienne serait soumise à une pression nationaliste.

D'autre part, avant qu'une coalition analogue se construise dans un autre pays, il y aura eu l'effet dissuasif, qui est réel, notamment pour les candidats à l'adhésion.

Les autorités autrichiennes, depuis le début, ont à dessein entretenu l'amalgame en présentant les réactions politiques des Quatorze comme des sanctions institutionnelles européennes. Ce n'est évidemment pas le cas, puisque les traités continuent d'être appliqués comme auparavant. Elles n'ont pas non plus cherché à comprendre les réactions des Quatorze.

La manière dont les autorités autrichiennes tentent de modifier les réactions politiques n'est ni des plus habiles ni des plus convaincantes.

On tente de nous faire croire que le parti de M. Haider a changé. Or, les documents de son dernier Congrès relèvent de la pure sémantique néo-nazie.

On s'y refuse de parler de l'Union européenne. On y parle de l'Europe des Etats-nations, ce qui est évidemment tout autre chose. On agite aussi le spectre d'un référendum sur les sanctions. Le gouvernement autrichien est donc soumis à la pression de M. Haider.

Pour ma part, je propose à nos partenaires une modification de l'article 7 du Traité. Je cherche, avec certains, une formule permettant une réaction identique en cas de situation identique ailleurs. Là, je rejoins évidemment M. Eyskens.

Un début de négociation parallèle a déjà commencé. L'idée fait son chemin, mais elle se heurte au refus de certains de modifier des traités ainsi qu'à des raisons de fond invoquées par d'autres.

Enfin, au départ, les Quatorze ont refusé le concept de la stricte arithmétique démocratique en posant le problème de la légitimité démocratique en amont de l'élection. La démocratie est aussi la manière dont une majorité respecte la minorité ; sinon on ouvre la voie à la tyrannie majoritaire dans ce qu'elle a de plus sordide et de plus horrible. Voilà quel était le fondement moral et philosophique des réactions des Quatorze.

Je suis déterminé à rencontrer les représentants des mouvements démocratiques autrichiens pour voir si nos décisions ont eu un effet positif chez eux et nous assurer d'un fonctionnement démocratique plus adéquat.

Je ne désire pas aller plus loin dans ma réponse pour le moment, car il faut laisser une certaine place à la discussion ultérieure avec nos partenaires.

Le **président** : J'ai reçu une motion de recommandation signée par M. Karel Van Hoorebeke (VU-ID), qui est libellée comme suit.

"La Chambre,

ayant entendu l'interpellation de M. Karel Van Hoorebeke

et la réponse du ministre des Affaires étrangères, M. Louis Michel,

demande au gouvernement :

1. d'établir des contacts avec les forces démocratiques en Autriche afin de voir comment restaurer nos bonnes relations avec ce pays ;

2. de déterminer si de nouveaux éléments sont apparus ou si des initiatives peuvent être prises pour lever ou suspendre les sanctions décidées par l'Union européenne ;

3. d'engager un débat avec les partis d'opposition démocratiques autrichiens sur la position de la Belgique au sein de l'Union européenne à l'égard de la résurgence de l'extrême droite en Europe."

Une motion pure et simple a été signée par MM. Daniel Bacquelaire (PRL FDF MCC), Erik Derycke (SP), Yvon Harmegnies (PS) et Mme Claudine Drion (Écolo-Agalev).

Ces motions seront ultérieurement mises aux voix en séance plénière de la Chambre.

La discussion est close.

LA MISSION FAIRWIND 2000

Question de Mme Leen Laenens au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères sur "la mission Fairwind 2000" (n° 1765)

Mme **Leen Laenens** (Agalev-Écolo) : Il semblerait que la frégate belge "De Wandelaar" serait actuellement en mission en Extrême-Orient, avec des bâtiments de la marine néerlandaise. Cette opération, qui porte le nom de "Fairwind", est organisée conjointement par plusieurs ministères. Elle a pour objectif d'effectuer une série de présentations à l'intention d'entreprises au Japon, en Corée et en Chine. L'industrie de l'armement est également concernée.

Quelles entreprises participent aux prestations ? Comment ces entreprises ont-elles été sélectionnées ? Quel est, en l'espèce, le rôle de la marine ? La frégate "De Wandelaar" participera-t-elle aux prestations ? Où celles-ci auront-elles lieu ?

M. **Louis Michel**, vice-premier ministre (*en néerlandais*) : Je confirme les déclarations du ministre de la Défense nationale aux termes desquelles il entre dans notre

intention d'associer la frégate "De Wandelaar" à la promotion du commerce belge. Les possibilités logistiques dont dispose la Belgique pour réaliser de telles initiatives sont très restreintes.

Du 5 au 11 mai, la frégate fera escale à Shanghai. Une cérémonie de remise de distinctions honorifiques sera organisée à bord de la frégate. Une réception y sera organisée par l'APEC et le Conseil supérieur du diamant. Interbrew y organisera un dîner.

Mme **Leen Laenens** (Agalev-Écolo) : Comment les entreprises ont-elles été invitées et sélectionnées ?

M. **Louis Michel**, vice-premier ministre (*en néerlandais*) : Je ne suis pas en mesure de répondre à cette question. C'est à la télévision que j'ai entendu parler de ce projet.

Mme **Leen Laenens** (Agalev-Écolo) : Le ministre Flahaut a laissé entendre que vous pourriez répondre à cette question.

M. **Louis Michel**, vice-premier ministre (*en néerlandais*) : Il en prend à son aise. (*Sourires*)

Le **président** : L'incident est clos.

– *La réunion publique est suspendue à 11 h 30.*

– *Elle est reprise à 14 h 35.*

EXCUSES DU PREMIER MINISTRE À KIGALI

Interpellation de M. Francis Van den Eynde au premier ministre sur "les excuses que le premier ministre a présentées à Kigali" (n° 352)

M. **Francis Van den Eynde** (VL. BLOK) : L'absence du CVP m'étonne. Ce parti avait en effet déjà demandé des explications.

Malgré de sérieuses mises en garde, le premier ministre s'est finalement rendu au Rwanda début avril et y a présenté ses excuses pour les erreurs commises par la Belgique au cours des dernières années. A-t-il ainsi voulu régler ses comptes avec l'ancienne majorité ou ces excuses étaient-elles destinées à assurer la continuité sur le plan de la politique ?

Heureusement, il a aussi adressé ses excuses aux familles des dix paras assassinés. Ces hommes avaient été chargés d'une mission impossible qui les a conduits à la mort.

Je m'interroge toutefois sur les excuses présentées au nom du peuple belge. S'excuser plusieurs années après

les faits n'a guère de sens. Le mal est fait. Il s'agissait bien plus de faire impression que d'être sincère.

Je n'ai pas apprécié que les excuses aient été présentées au nom du peuple belge et non pas au nom du gouvernement précédent, de la famille royale ou encore de groupuscules politiques qui sont toujours actifs dans cette partie de l'Afrique. La population belge n'a pas été mêlée aux événements qui se sont déroulés dans la région des Grands lacs. Elle est tout au plus responsable de l'élection des membres des partis politiques de la majorité et donc de l'attribution du portefeuille du ministre des Affaires étrangères à l'époque. Il convient de faire observer à ce propos que ce ne sont plus guère les politiciens qui définissent notre politique étrangère. Le premier ministre n'a donc fait que réagir en fonction d'un sentiment de culpabilité que l'on cherche à tort à faire endossier à la population.

Le CVP ne fait rien en l'espèce. Le Vlaams Blok n'admet pas que le premier ministre présente des excuses au nom de la population belge.

M. Guy Verhofstadt, premier ministre (*en néerlandais*) : Je n'ai pas parlé au nom de M. Van den Eynde. Je me suis exprimé au nom du Parlement et de la majeure partie de la population. Il m'a semblé que nous devions admettre nos erreurs face aux Rwandais. La cérémonie annuelle de commémoration célébrée en honneur des victimes en constituait l'occasion. Un pays civilisé se distingue par sa capacité à reconnaître ses erreurs et à assumer ses responsabilités.

La Belgique n'est pas la seule en cause. La communauté internationale aussi porte une part des responsabilités. C'est pourquoi le message analogue diffusé au nom de la communauté internationale par le Conseil de sécurité des Nations Unies revêt une très grande importance. La Belgique a commis des erreurs et en disant cela, je songe au gouvernement comme à l'opposition. À l'instar de la communauté internationale, nous avons sans doute retiré prématurément nos troupes. Un article publié récemment par Koen Vidal dans *Vrij Nederland* a rappelé une fois encore quelles furent les conséquences dramatiques de ce retrait. J'estime dès lors que présenter ses excuses au même titre que la communauté internationale, six ans après les faits, était un acte pleinement justifié.

Par conséquent, j'espère ne pas m'être exprimé là-bas en mon seul nom personnel, mais au nom de tout le pays. Mes déclarations à Kigali étaient la traduction des conclusions auxquelles sont parvenus tous les membres de la commission Rwanda au Sénat. Je constate que M. Ceder a la sagesse de ne pas m'interroger sur ce point.

Il me comprend parfaitement puisqu'il était membre de cette commission.

Au demeurant, on peut se demander combien de génocides devront encore être commis avant que la communauté internationale n'en tire les enseignements. Je tiens par ailleurs à dire que présenter nos excuses devant des milliers de personnes à Kigali n'a rien eu pour moi d'une sinécure. Et je n'ai pas demandé pardon au peuple rwandais pour les motifs auxquels songe M. Van den Eynde. Je l'ai fait avec la conviction que nous devons mettre tout en oeuvre pour empêcher qu'une telle tragédie se reproduise. Et cela, c'est de la responsabilité de chacun.

En d'autres termes, je ne regrette pas de m'être exprimé de la sorte. Les circonstances de cette intervention nous ont permis d'éviter certains écueils politiques. Le Parlement m'avait d'ailleurs mis en garde à ce sujet. Mes propos à Kigali étaient un hommage aux 22 Belges et aux plus de 800.000 Tutsis et Hutus modérés qui ont perdu la vie en avril 1994 au Rwanda.

M. Francis Van den Eynde (VL. BLOK) : Votre réponse est sans équivoque. Vous avez adopté un ton parfois agressif. Vous avez établi une distinction entre les critiques formulées par la bonne opposition et celles émises par la mauvaise. Je persiste à dire que notre population n'est en rien responsable du génocide rwandais.

Faire son mea culpa est devenu un syndrome occidental, a fortiori quand on le fait au nom de la population.

M. Yvon Harmegnies (PS) : Je ne parlerai pas au nom de toute la population, mais je peux me faire l'interprète des 30% d'électeurs qui nous soutiennent en Wallonie et à Bruxelles, et je voudrais vous remercier très sincèrement pour avoir admis les fautes que nous avons commises six ans auparavant.

Votre courage est le plus bel exemple de ce que doit faire un homme politique responsable.

Les excuses que vous avez prononcées à Kigali ne peuvent que grandir notre pays et, pour cette raison, je vous en remercie encore.

Mme Leen Laenens (Agalev-Écolo) : Le groupe Agalev-Écolo soutient également l'acte qu'a posé le premier ministre en présentant des excuses à Kigali.

M. Geert Versnick (VLD) : Je me joins à l'appréciation exprimée à propos des excuses présentées par le premier ministre au nom de notre pays. Cette initiative honore le gouvernement et prouve que la Belgique est

un pays civilisé. Les louanges que son attitude ont values au premier ministre rejaillissent sur la population tout entière.

Je regrette l'attitude de M. Van den Eynde. Le premier ministre a déclaré, au nom de la Belgique, que nous aurions dû faire davantage pour empêcher la mort de 800.000 personnes. L'attitude du premier ministre était plus que correcte et l'interpellation de M. Van den Eynde était inopportune, à moins que la couleur de la peau des victimes y soit pour quelque chose ...

M. Francis Van den Eynde (VL. BLOK) : Je ne conteste pas le droit du président d'intervenir dans le débat, même s'il le fait brièvement de son siège de président, mais il doit rester objectif.

Son allusion à la couleur des personnes concernées est grossière. Je n'ai pas exprimé le moindre mépris à leur égard et je n'ai jamais dit ne pas avoir été touché par les événements. Ce n'est pas de cela qu'il s'agit.

Le président : J'ai reçu deux motions.

Une motion de recommandation signée par M. Van den Eynde (VL. BLOK) est libellée comme suit :

"La Chambre,

ayant entendu l'interpellation de M. Van den Eynde

et la réponse du Premier ministre,

réaffirme avec force que la population belge n'est en rien responsable du génocide perpétré au Rwanda et qu'il ne convient dès lors pas de présenter des excuses au nom de la population belge à ce propos."

Une motion pure et simple a été signée par M. Yvon Harmegnies (PS), Mme Leen Laenens (Agalev-Ecolo), M. Erik Derycke (SP) et Mme Josée Lejeune (PRL-FDF-MCC).

La discussion est close.

– *La réunion publique est levée à 15 h 06.*

